

- Respecte les normes du Code de construction du Québec - Chapitre 1, Bâtiment et du Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié).
- Constitue le résultat du vécu des personnes ayant une déficience, de l'expertise des professionnels de l'IRD PQ et de la Ville de Québec ainsi que de la recherche de pratiques exemplaires.
- Correspond à la « zone confort » pour l'ensemble des utilisateurs.



OBJECTIFS

- Permettre de passer facilement et en toute sécurité du milieu extérieur au milieu intérieur.
- Localiser l'entrée de façon à faciliter l'accès au bâtiment.
- Prévoir une entrée reliée par un chemin d'accès sans obstacle à la chaussée ou au stationnement.
- Privilégier un accès sans obstacle, directement au niveau du sol extérieur.
- Favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.
- Prévoir les équipements facilitant l'accès à l'entrée du bâtiment : plaques d'ouverture, système vocal et autres.



Portes coulissantes

CRITÈRES DE DESIGN

Accès et aire de manœuvre :**IMPORTANT**

Favoriser l'utilisation de portes coulissantes à ouverture automatique.

Dimensions reliées aux portes battantes :

- largeur libre, porte ouverte : 920 mm minimum;
- largeur de porte recommandée pour deux personnes côte à côte : 1200 mm;
- hauteur libre des portes : 2030 mm minimum;
- hauteur libre sous un ferme-porte : 1980 mm minimum;
- hauteur du seuil de porte : 13 mm maximum, biseauté;
- aire de manœuvre de niveau d'au moins 1800 mm de diamètre, du côté extérieur et d'au moins 1500 mm du côté intérieur de toute porte située sur un parcours accessible;
- aire de manœuvre libre de tout empiètement lié à l'ouverture de la porte;
- dispositif empêchant l'ouverture si une personne se trouve dans l'aire de manœuvre de la porte;
- dégagement latéral : 750 mm du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm si elle pivote en direction opposée (voir fiche n° 3, page 37);
- plancher avec surface ferme, stable et antidérapante;
- la surface de sol ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm de diamètre;
- toute ouverture en long située au sol doit être perpendiculaire à l'axe de la circulation.

Équipements audio-visuels :

- si les équipements de communication audio-visuels sont situés à l'extérieur, voir Fiche n° 3, « Vestibules »

Signalisation :

- aménagement d'une signalisation appropriée à l'entrée pour favoriser une meilleure orientation;
- hauteur d'installation de la signalisation : ligne médiane à 1500 mm;
- dimension du numéro civique : 100 mm de haut au minimum, contrastant avec le mur, visible et éclairé;
- identification des équipements d'aide à la mobilité et de communication (plaque d'ouverture de porte, vidéophone);
- éclairage dirigé sur les équipements et sur la signalisation : 200 lux minimum;
- voir Fiche n° 6 : « Information et signalisation ».

Sécurité fonctionnelle :**Portes battantes**

- privilégier un système d'ouvre-porte automatique avec plaque située à 915 mm du sol;
- positionner le bouton sur le mur contigu à la plaque ou sur un mur adjacent, à au moins 1 m de la porte ou bien sur un support métallique perpendiculaire fixé à proximité de la porte, pour dégager l'aire d'ouverture de la porte;
- utiliser des ferme-portes conçus pour permettre l'ouverture de la porte lorsqu'on applique une poussée maximale de :
 - 38 N pour les portes donnant sur l'extérieur;
 - 22 N pour les portes intérieures;
- spécifier la fonction DA, pour « delayed action », permettant un ajustement du délai de fermeture;
- permettre un temps de fermeture de la porte de 3 à 15 secondes, mesuré entre la position d'ouverture de 70 degrés et 75 mm de sa position fermée;
- spécifier aussi le code BF, pour « barrier free », permettant une action beaucoup plus douce et facile;
- privilégier un vitrage assurant une visibilité de part et d'autre des portes;
- munir les portes vitrées de bandes horizontales ou de motifs contrastants;
- installer les charnières au cadre de porte et non au sol, sur pivot;
- privilégier une bande de protection de 300 mm dans le bas de la porte;
- installer les coupe-froid sur le bas de la porte et non sur le seuil;
- (voir dessin page 35).

Portes tournantes

- favoriser les modèles larges, de type à large diamètre, offrant tout l'espace et la sécurité nécessaires pour les fauteuils roulants, et équipés d'un bouton de vitesse réduite. Éviter les autres modèles;
- favoriser un éclairage uniforme, surtout en présence d'une marquise : 300 lux minimum;

CRITÈRES DE DESIGN

Orientation spatiale :

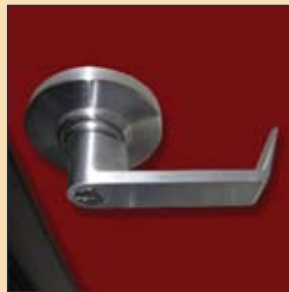
- ❑ éviter d'obstruer l'accès par des éléments architecturaux (colonnes, mobilier urbain, etc.);
- ❑ privilégier l'addition d'éléments architecturaux, de contrastes de couleurs d'au moins 70% ou de matériaux pour rendre l'entrée facilement repérable, tant de l'intérieur que de l'extérieur;
- ❑ éviter une porte entièrement vitrée dans une façade vitrée;
- ❑ utiliser judicieusement les couleurs et les textures afin de mieux percevoir les divers éléments;
- ❑ privilégier un sol fini mat afin d'éliminer les reflets de lumière;
- ❑ favoriser un contraste entre le sol et murs afin de délimiter les deux surfaces ou ajouter un contraste au bas des murs;
- ❑ disposer les éléments d'éclairage en ligne pour faciliter l'orientation.

Types de poignée :

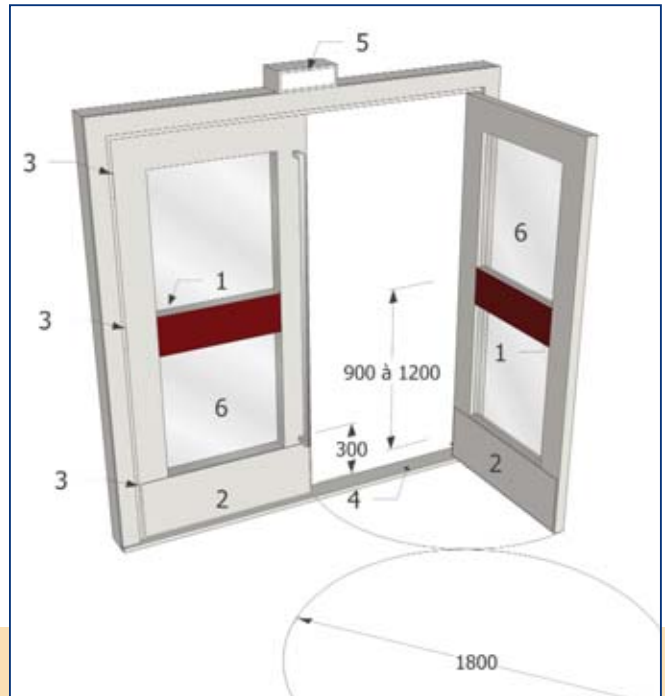
- ❑ installer un mécanisme d'ouverture automatique des portes, actionné par une plaque à pression (plutôt que par un bouton) identifiée par le symbole international d'accessibilité;
- ❑ installer la plaque en dehors de l'aire d'ouverture de la porte, à 915 mm maximum au-dessus du sol;
- ❑ privilégier les poignées en « L » recourbées (bec de cane) ou en « D »; hauteur d'installation : 915 mm du sol;
- ❑ poignées commerciales ou institutionnelles : favoriser les poignées tubulaires verticales pleine hauteur de la porte et d'un diamètre de 40 mm maximum;
- ❑ les dispositifs d'ouverture ne doivent pas exiger d'effort de préhension ni de rotation du poignet.



Plaque d'ouvre-porte
automatique



Poignée en L
recourbée
« bec de cane »

**LÉGENDE**

- 1 Traverse contrastante
- 2 Plaque de protection
- 3 Charnières fixées au cadre
- 4 Seuil de 13 mm maximum, biseauté

- 5 Œil magique pour ouverture automatique
- 6 Vitrage clair

Portes battantes

Poignées en D



Poignée verticale



Portes tournantes avec bouton pour vitesse lente

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec Chapitre 1 - Bâtiment, et Code national du bâtiment - Canada 2005 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code
(article 1.3.3.2.) :
3.4.2.6., 3.4.6.10., 3.4.6.11., 3.4.6.12., 3.4.6.13., 3.4.6.14.,
3.4.6.15, 3.8.1.2, 3.8.1.3, 3.8.1.5, 3.8.3.3

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code
(article 1.3.3.3.) : 9.6.5, 9.6.6, 9.6.8, 9.8.9., 9.8.10

Publications :

- Barker, P., Barrick, J., & Wilson, R. (1997). *Building Sight. A handbook of building and design solutions to include the needs of visually impaired people.* London: HMSO in association with RNIB.

- Commission canadienne des droits de la personne, (2007). *Pratiques exemplaires de conception universelle à l'échelle internationale: Examen général.* http://www.chrc-cdp.ca/pdf/bestpractices_fr.pdf Consulté le 10 mai 2010
- Richard, P. (1995). *Guide normatif d'accessibilité universelle.* Laval : Ville de Laval.

Fiches complémentaires :

- Fiche n° 1 : « Rampes d'accès »
- Fiche n° 3 : « Vestibules »
- Fiche n° 6 : « Information et signalisation »
- Fiche n° 8 : « Mains courantes et garde-corps »
- Fiche n° 9 : « Escaliers intérieurs et extérieurs »
- Fiche n° 14 : « Salles de spectacles »